Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260212-3_2026_2_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 12 février 2026

Commune
Le Mené

La Croix Jeanne
Even
22 330 Le Mené

Le 12 février 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni au Centre culturel Mosaïque sur convocation en date du 6 février 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (30) : AIGNEL Gilles, BADOUAL Louisette, BLAIS Mylène, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DONNE Jean Michel, ERMEL Isabelle, GANNAT Marie-Hélène, GUEGUEN Pierrick, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LE BELLEC Magali, LESSARD Anne, MOY Jean-Yves, NOFFE Laura, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, ROCABOY Roselyne, ROCABOY Sylvie, ROUILLE Daniel, ROUILLE Martine, SAGORY Kevin, SAGORY Sylviane, SCHMITTAG Emmanuelle, SOULABAILLE Thomas, ULMER Michel.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (5) : BIZEUL Mathieu ayant donné pouvoir à C0NAN Cyril, JEZEQUEL Karole ayant donné pouvoir à POULAILLON Martine, LEFEUVRE Daniel ayant donné pouvoir à ULMER Michel, PRESSE Corentin ayant donné pouvoir à JAFFROT Eric, TESSIER Céline ayant donné pouvoir à ERMEL Isabelle.

Etait excusé (0)

N° délibération

Etait absent (0)

3-2026 2 12

Monsieur Cyril Conan est désigné secrétaire de séance.

Objet :
Cessation d'une maison au 23 rue André Fauchet à Langourla

OBJET : Cession d'une maison au 23 rue André Fauchet à Langourla

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	30
Pouvoirs	5
Pour	35
Contre	
Abstention	

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,
Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles, que le Conseil municipal au vue de l'avis de l'autorité compétente de l'État et que cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité,
Considérant l'estimation de l'avis des domaines du 15 janvier 2026 de 70 000 € avec une marge d'appréciation de moins 10 % pour cette maison,
Considérant le passage en bureau du 5 février 2026 validant la vente de cette maison,
Considérant que ce logement est conventionné (n° 22.3.05.2004 R 353.90.4928) et qu'il convient de solliciter l'accord du préfet pour le déconventionnement,
Considérant que tous les locataires des logements sociaux de la Mairie recevront une proposition d'achat avec un retour sous un mois,

Il est proposé de vendre le bien suivant :

Adresse de la parcelle	Références cadastrales	Surface	Nature réelle	Prix
23 rue André Fauchet à Langourla	46 102 B 971	920 m²	Maison individuelle	100 000 €

Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.
Le Conseil Municipal donne son accord pour cette cession et pouvoir au Maire pour signer les actes relatifs à cette cession.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260212-3_2026_2_12-DE

Pour extrait conforme

Le Mené, le 16 février 2026

Gérard DABOUDET,

Maire

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

Cyril CONAN

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu .

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 19/12/26
- et de sa publication le 16/12/26

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)